



## Licenciement abusif pour irrégularités comptables

Par **Ikohler**, le **18/06/2009** à **21:10**

Bonjour,

Etant en poste comme Directeur Financier Adjoint depuis le 15 Juillet 2008 , j'ai été mise à pied puis licencié pour les motifs suivants : Manque de loyauté ( erreur d'imputation de 20 € sur une note de frais ), incompatibilité avec mon hierarchique, transfert de fichiers professionnels à mon domicile.

Je suis actuellement en préavis et bénéficie toujours de mon véhicule de fonction et du téléphone portable.

Puis je m'en servir pendant le préavis ?

Aussi, les griefs retenus contre moi sont l'aboutissement d'irrégularités que j'ai soulevé auprès du Directeur Financier Groupe ( fausses factures, voyages d'archittes pour obtenir des marchés, etc...)

Je lui ai indiqué à plusieurs reprises qu'en raison d'un controle fiscal,il était inconcevable que j'assume la moindre responsabilité dans ces irrégularités.

J'ai donc saisi le conseil des prudhommes ou je suis convoqué en conciliation.

Que dois je en attendre ?

je réclame 15 mois de salaire pour licenciement abusif.

Pensez vous que cela est raisonnable ?

Je vous remercie pour toute votre aide

Très cordialement

Par **tarakoh**, le **20/06/2009** à **18:47**

Bonjour,

Entre dénonciation et délation la frontière est étroite?

Le cas est posé!

Citation " Je lui ai indiqué à plusieurs reprises qu'en raison d'un contrôle fiscal,il était inconcevable que j'assume la moindre responsabilité dans ces irrégularités"